

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 AVRIL 2014.**

Le vendredi 25 avril 2014 à seize heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Loïc GUEGANTON, Maire.

**Date de la convocation** : le vendredi 18 avril 2014.

**L'ensemble des conseillers municipaux en exercice étaient présents.**

Madame Magali CADOUR a été désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

Après avoir accueilli les membres du Conseil municipal, Monsieur le Maire donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour de la séance. Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour (c'est le point n°6). Accord unanime du Conseil municipal.

### **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2014.**

Les Conseillers Municipaux sont invités à faire valoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document. Madame Mariette GELEBART souhaite apporter une correction à la délibération concernant les modalités de convocation aux réunions du Conseil municipal. Elle ne fait pas partie des 4 personnes ayant souhaité recevoir également une version papier, ces 4 personnes étant Loïc GUEGANTON, Magali CADOUR, Claudie LE NEL et Tugdual ROUZIC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2014.

### **2. JURES D'ASSISES 2015.**

Conformément à la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et sur le jury d'assises et à l'arrêté préfectoral n° 2014101-0009 du 11 avril 2014, il a été procédé au tirage au sort pour l'établissement de la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises. Ont été tirés au sort :

1. Madame Jacqueline MENEZ épouse LE COAT, domiciliée 22 rue de Ty Arvor,
2. Monsieur Jacques COCHARD, domicilié 8 rue des Iles,
3. Madame Valérie COZIC épouse CUSSONNEAU, domiciliée à Kerouant,
4. Madame Anne ROBERT, domiciliée 19 rue du Stellac'h,
5. Monsieur Antoine DESPINOY, domicilié 1 rue de Trevorc'h,
6. Madame Marie LAOT, domiciliée 38 rue Avel Vor.

### **3. CONTRIBUTIONS DIRECTES 2014.**

Vu la situation financière de la Commune cette année, et l'augmentation nationale des bases à hauteur de 0,8 %, par 19 voix pour, a décidé de maintenir les taux à leur valeur en vigueur depuis 2011 et donc de retenir pour l'année 2014, les taux suivants des trois taxes directes locales : le taux de taxe d'habitation à 19,89 %, le taux de taxe foncière (bâti) à 15,85 %, et le taux de taxe foncière (non bâti) à 45,70 %.

### **4. AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2013.**

En ce qui concerne le budget de la Commune, l'excédent de fonctionnement étant de 453 398,32 €, Monsieur David BRIANT, Adjoint au Maire délégué aux Finances, a proposé d'inscrire la totalité de cette somme au compte «excédent de fonctionnement capitalisé» en section recettes d'investissement. Le Conseil municipal, par 19 voix pour, a accepté cette proposition.

En ce qui concerne le budget annexe du Camping, l'excédent de fonctionnement étant de 10 018,61 €, Monsieur BRIANT a proposé d'inscrire une partie de cette somme (9 581,35 €) au compte «résultat de fonctionnement» en section recettes de fonctionnement et d'inscrire l'autre partie (437,26 €) au compte «excédent de fonctionnement capitalisé» en section recettes d'investissement. Le Conseil municipal, par 19 voix pour, a accepté cette répartition.

### **5. BUDGETS PRIMITIFS 2014.**

Monsieur BRIANT a présenté les Budgets Primitifs de la Commune puis du Camping, et a proposé que les budgets soient votés par chapitre.

En ce qui concerne le budget de la Commune, en section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme 1 556 978,00 €. En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 2 498 601,45 €.

Le Conseil municipal, par 16 voix pour et 3 abstentions (Patrick DROUET, Loïc JEZEQUEL, Morgane LAOT), a approuvé la section de fonctionnement et par 15 voix pour, 3 voix contre (Patrick DROUET, Loïc JEZEQUEL, Morgane LAOT) et 1 abstention (Eric TANGUY) a approuvé la section d'investissement.

**En ce qui concerne le budget annexe du Camping**, en section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 43 189,65 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 97 148,09 €.

Le Conseil municipal, par 19 voix pour, a accepté les budgets primitifs à hauteur des montants précédents.

## **6. PROGRAMME 2014 – EFFACEMENT DES RESEAUX BT, EP ET CE RUE TANGUY JACOB - AVENANT N°1.**

Lors du Conseil municipal en date du 18 décembre 2013, Monsieur le Maire a présenté au Conseil municipal le projet de mise en souterrain des réseaux aériens basse tension, éclairage public et télécommunication rue Tanguy Jacob. L'estimation des dépenses d'effacement des réseaux se monte à 95 000,00 € HT (114 000 € TTC).

Initialement, le financement était le suivant :

- Financement du SDEF : 45 332, 80 € HT
- Financement de la Commune : 52 667,20 € (13 000,20 € pour la basse tension, 21 667,00 € pour l'éclairage public, 17 940,00 € pour le réseau télécom)

Suite au dernier comité du SDEF (Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère), et à compter du programme 2014, le SDEF a décidé de réaliser la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement de réseaux de communications électroniques conformément à l'article L.2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le montant de la participation de la Commune aux travaux de communications électroniques est désormais calculé sur la base de 75% du montant HT des travaux.

Le financement de la Commune est donc de 11 250 € HT pour le réseau de télécommunications ce qui fait une participation totale de 46 917,20 € au lieu des 52 667,20 € prévisionnels.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant à la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation des travaux.

## **7. PARTICIPATION COMMUNALE FORMATION PSC 1.**

Madame Claudie LE ROUX, adjointe à la Vie sociale, expose que la Mairie a été sollicitée à plusieurs reprises par des habitants de la Commune souhaitant bénéficier de formation PSC 1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) qui remplace depuis le 1<sup>er</sup> août 2007 l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours). Deux jours de formation ont été programmés. Le coût total de la formation est de 60 euros par personne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'octroyer la somme de 30 € à toute personne de SAINT PABU scolarisée ou membre bénévole d'une association sollicitant une aide financière au titre de la formation PSC 1 sous réserve que le stage pratique soit terminé et de présenter une attestation de scolarité ou un certificat d'une association communale, et ce dans la limite de 10 personnes

## **8. NOMINATION CORRESPONDANT « DEFENSE ».**

Conformément à la circulaire ministérielle du 21 octobre 2001, la commune doit désigner un Correspondant Défense (CORDEF) qui sera un interlocuteur privilégié pour les autorités militaires du département mais aussi le correspondant immédiat des administrés pour toutes les questions relatives à la défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer Madame Claudie LE ROUX, correspondant « Défense ».

## **9. INFORMATIONS COMMUNALES.**

Monsieur le Maire informe que la commune procède au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) et doit adresser au service des finances publiques une liste de contribuables comportant 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants. Les 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants de la CCID seront désignés par le service des finances publiques. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec la Mairie.

Monsieur Alain DUCEUX, conseiller municipal délégué à la sécurité routière, fait un compte-rendu de l'inspection et du bilan annuel d'activités qui se sont tenus au siège de la Communauté de brigades de gendarmerie à SAINT RENAN.

Monsieur le Maire annonce que Madame Nadège HAVET, adjointe au Maire, a été élue vice-présidente de la CCPA, chargée des questions d'environnement, par le Conseil communautaire lors de sa séance d'installation du 24 avril.